



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Détérioration des moyens et des conditions de travail dans le monde hospitalier

Question écrite n° 6588

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conséquences dramatiques de la détérioration des moyens et des conditions de travail dans le monde hospitalier. Le mardi 29 avril 2025, lors de la Caravane des luttes de la santé, les représentants syndicaux des hôpitaux Albert Chenevier et Henri Mondor de Créteil ont interpellé les élus sur la dégradation de leurs conditions de travail. Ils dénoncent le manque de moyens et de personnel conduisant à du surmenage, des *burn-out*, ou encore des accidents de travail de façon de plus en plus fréquente. Le personnel hospitalier du Val-de-Marne, comme partout en France, est à bout de souffle et les politiques récentes contribuent à aggraver la situation. Depuis l'adoption de la loi de finances 2025, les soignants en arrêt maladie ne bénéficient plus que de 90 % d'indemnisation contre 100 % auparavant, affectant un système médical déjà fragilisé. Cette réforme, présentée comme une solution aux problèmes d'absentéisme, témoigne d'un éloignement des réalités que connaissent les soignants et du peu de considération envers la prise en charge des patients. Comment envisager, en effet, que des soignants malades, viennent prendre en charge des patients à la santé fragile, par crainte de diminutions de salaires ? L'indemnisation des arrêts maladies n'est pas le seul droit à être bafoué, puisque le point d'indice, permettant la revalorisation des salaires, est gelé depuis 2024 et que la loi de finances a acté la non-reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Par ailleurs, la proposition de loi sur la profession infirmière, récemment adoptée, ne répond pas aux principales attentes connues du corps professionnel. Cette loi se contente de transférer des compétences et des responsabilités en fonction des pénuries, plutôt que de revaloriser un métier en manque croissant d'attractivité. Un choix politique qui alourdit une charge de travail déjà accablante. Alors que 47 % du personnel infirmier déclare dépasser le seuil des 40 heures de travail hebdomadaire, la profession infirmière fait partie de celles qui souffrent le plus de stress lié au travail et au surmenage. 98 % des soignants affirment en effet avoir déjà ressenti des symptômes de *burn-out* liés à l'exercice de leur profession. C'est pourquoi elle l'interroge sur les mesures qu'elle compte mettre en place afin de revaloriser les métiers essentiels de l'hôpital et la façon dont elle compte remédier aux atteintes graves portées aux droits des travailleurs ainsi qu'à leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6588

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3387